Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration
Séance du 2 juin 2026

Délibération n° 83-2026 Point 3.1

Point 3.1 de l'ordre du jour
Feuille de route Science ouverte

EXPOSE DES MOTIFS :

La science ouverte (SO) regroupe un ensemble de principes et de pratiques visant à rendre les résultats et les processus de la recherche scientifique accessibles, réutilisables et profitables à l'ensemble de la société. Elle vise à rendre le savoir scientifique accessible à tous et à faire en sorte que la production même de ce savoir soit inclusive, équitable et durable (définition de l'UNESCO).
En 2019, l'Unistra a été l'un des premiers établissements d'enseignement supérieur et de recherche français à se doter d'une politique générale de science ouverte. Elle est publiée sur le site web institutionnel Science ouverte de l'Université de Strasbourg : https://scienceouverte.unistra.fr/
La politique de science ouverte de l'Université de Strasbourg s'inscrit pleinement dans les cadres nationaux, européens et internationaux. Elle s'appuie notamment sur les analyses portées par la League of European Research Universities (LERU) et sur les piliers mis en avant par la Commission européenne. La présente feuille de route conserve les axes structurants définis en 2019 tout en les actualisant afin de répondre aux enjeux contemporains de la recherche et aux évolutions des pratiques scientifiques.

Ces piliers sont :
1. Le futur de la publication scientifique et en particulier l'édition scientifique ouverte ;
2. La gestion et le partage des données et des logiciels selon les principes FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable) ;
3. Les infrastructures permettant la mise en œuvre de la science ouverte ;
4. La formation en science ouverte et le partage des compétences des acteurs internes ;
5. L'évolution de l'évaluation de la recherche et la reconnaissance de contributions diversifiées ;
6. L'intégrité scientifique liée à la science ouverte ;
7. Les recherches et sciences participatives.

Selon les piliers, différents axes d'activités sont déclinés ; ceci afin d'identifier les acteurs et faciliter la mise en œuvre de cette feuille de route.
Par nature transversale, la science ouverte implique, en effet, une coordination étroite entre les politiques, les services et les communautés scientifiques. L'objectif du présent document est de définir

les priorités pour le mandat 2025-2028, d'identifier les porteurs politiques et les services d'appui associés, et de favoriser une action coordonnée.
Cette dynamique mobilise plusieurs vice-présidences et s'appuie sur l'implication de nombreux services et acteurs de l'Université. Depuis 2021, une organisation dédiée garantit cette transversalité à travers un Comité de pilotage Science Ouverte. La restructuration des crédits IDEX pour le budget 2026 de l'Unistra a permis un travail de consolidation des finances allouées par notre établissement pour la science ouverte. Le montant pour 2026 est de 200 K€. Aussi, l'établissement a choisi de nommer une VP Recherche déléguée à la science ouverte, chargée d'assurer la cohérence d'ensemble, avec l'appui d'une coordination dédiée et de comités opérationnels métiers. Les missions, objectifs et acteurs des actions de science ouverte, structurés par pilier, sont identifiés dans la feuille de route et jointe à cette délibération.

Rapporteur : Annick DEJAEGERE (VP Recherche déléguée à la Science Ouverte)

ANNEXE à la délibération : Feuille de route Science Ouverte 2025-2028 de l'Université de Strasbourg

La feuille de route Science ouverte a été présentée au conseil académique du 12 mai 2026 (59 votes pour et 2 abstentions).

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la feuille de route science ouverte.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :
- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT

Université de Strasbourg

Feuille de route Science ouverte

2025 - 2028

Préambule

La science ouverte (SO) regroupe un ensemble de principes et de pratiques visant à rendre les résultats et les processus de la recherche scientifique accessibles, réutilisables et profitables à l'ensemble de la société. Elle vise à rendre le savoir scientifique accessible à tous et à faire en sorte que la production même de ce savoir soit inclusive, équitable et durable[1].

L'Unistra a été l'un des premiers établissements d'enseignement supérieur et de recherche français à se doter d'une politique générale de science ouverte. Elle est publiée sur le site web institutionnel science ouverte de l'Université de Strasbourg : scienceouverte.unistra.fr

Depuis ce premier texte, les actions locales, nationales et internationales en science ouverte ont beaucoup progressé. Cela concerne notamment l'ouverture et la promotion des codes sources[2] et la mise en œuvre de l'infrastructure nationale Recherche Data Gouv[3], un écosystème au service du partage et de l'ouverture des données de la recherche qui comprend la plateforme nationale des données de la recherche et des centres de compétences. Ceux-ci sont représentés à l'Unistra par l'Atelier de la Donnée ADELE Helpdesk[4], labellisé depuis 2022.

La politique et les réalisations de l'Unistra en matière de science ouverte s'inscrivent dans cette dynamique, et se sont développées dans le cadre national, européen et international. La feuille de route ci-dessous conserve les axes majeurs définis en 2019, et définit des priorités actualisées. Ce travail s'appuie notamment sur des analyses de la LERU[5], et se décline selon des piliers mis en avant par la Commission européenne.

[1] Définition de l'UNESCO.

[2] https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/2e-plan-national-pour-la-science-ouverte-12968.pdf

[3] https://recherche.data.gouv.fr/fr

[4] https://adele.help/

[5] https://www.leru.org/publications/open-science-and-its-role-in-universities-a-roadmap-for-cultural-change Dans le document LERU, la version anglaise est 1) the future of scholarly publishing, 2) FAIR data, 3) the European Open Science Cloud, 4) education and skills, 5) rewards and incentives, 6) next-generation metrics ('Altmetrics'), 7) research integrity and 8) citizen science

Ces piliers sont :

1. Le futur de la publication scientifique et en particulier l'édition scientifique ouverte ;
2. La gestion et le partage des données et des logiciels de recherche selon les principes FAIR (*Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable*)[6] ;
3. Les infrastructures permettant la mise en œuvre de la science ouverte ;
4. La formation en science ouverte et le partage des compétences des acteurs internes ;
5. L'évolution de l'évaluation de l'activité scientifique ;
6. L'intégrité scientifique liée à la science ouverte ;
7. Les recherches et sciences participatives.

La définition même des objectifs et piliers de la science ouverte implique la transversalité, et l'objectif du présent document est de décliner les actions prioritaires pour le mandat 2025-2028, d'identifier les porteurs politiques des actions, ainsi que les services support associés, de manière à éviter des actions « en silo » et des redondances ou gaspillages d'efforts et de moyens.

Les vice-présidences associées à la science ouverte sont :

- Recherche, formation doctorale et science ouverte ;
- Culture, science et société ;
- Numérique et simplification organisationnelle ;
- Responsabilité sociale, environnementale et éthique ;
- Formation ;
- Ressources humaines.

Les services impliqués, à des titres divers, dans la science ouverte sont :

- Le Service des bibliothèques ;
- La Maison d'édition scientifique de l'Unistra : les PUS ;
- L'Ouvroir ;
- La MISHA ;
- La DNUM ;
- La DRD ;
- Le Jardin des Sciences ;
- Le pôle OPUS (OPen university of Strasbourg) ;
- Les acteurs de la science ouverte dans les unités de recherche.

[6] *Findable, Accessible, Interoperable, Reusable*

Depuis octobre 2021, une nouvelle organisation a été mise en place pour assurer cette transversalité, avec un Comité de pilotage science ouverte[7] sous la responsabilité de Rémi Barillon, Vice-Président Recherche, formation doctorale et science ouverte. Nous proposons que ce comité soit désormais piloté par Annick Dejaegere, Vice-présidente déléguée science ouverte, qui sera en charge de faire les liens nécessaires entre les différents acteurs politiques. Mickaël Schauli, chargé de coordination de la politique de science ouverte, sera en charge de l'organisation et de l'animation de ce COPIL qui s'accompagne de Comités opérationnels (ComOp) métier dédiés à des missions et actions spécifiques, et qui seront détaillés ci-dessous.

Les missions, objectifs, acteurs des différentes actions science ouverte, structurées par piliers, sont résumés ci-dessous.

[7] La composition du COPIL Science ouverte est détaillée ici : https://scienceouverte.unistra.fr/strategie/comite-de-pilotage

Pilier 1 | Futur de la publication scientifique et édition ouverte

Portage politique	VP Recherche ; VPd SO & VP Culture, Science et société
Référente	Adeline Rege
Acteurs des services	Service des bibliothèques (Équipe Publications scientifiques, Équipe Documentation électronique), Maison d'édition scientifique (direction du service, direction scientifique, pôle éditorial), MISHA (Ouvroir), DRD (Pôle d'appui à la publication)
Comité opérationnel	Suivi des chantiers en matière de publications en accès ouvert, animé par Adeline Rege

Conformément à sa politique de science ouverte depuis 2019 et aux objectifs des Plans nationaux pour la science ouverte (PNSO) successifs, l'ambition de l'Université de Strasbourg est de généraliser l'accès ouvert comme mode de diffusion pour les travaux scientifiques produits par la communauté universitaire.

Objectif	Viser 100 % d'accès ouvert pour les travaux scientifiques de l'Unistra
Indicateur	Baromètre de la science ouverte de l'Unistra (mis à jour annuellement)
Action transverse	Développer un plan de communication et des actions incitatives vers tous les acteurs de la recherche afin de leur fournir une information régulière, adaptée et pertinente sur les possibilités de publication en accès ouvert existant à l'Unistra

Pour atteindre cet objectif, trois axes complémentaires sont mis en place :

Axe 1 **Le dépôt systématique des publications des chercheurs de l'Unistra dans le portail UnivOAK-HAL de l'université.**

1. Publications scientifiques : le dépôt du texte intégral (PDF) dans UnivOAK-HAL est vivement encouragé et doit être effectué chaque fois que cela est possible sur le plan juridique. Le dépôt des références bibliographiques est obligatoire.
2. Cas particulier pour les articles de revues et actes de conférences : depuis le 1er janvier 2020, le dépôt du texte intégral (PDF) de la publication dans UnivOAK-HAL est obligatoire, *a minima* en version auteur acceptée.

Axe 2 **L'édition scientifique ouverte. L'Unistra, en tant qu'éditeur scientifique public, dispose de deux structures éditoriales ayant adopté les principes de l'accès ouvert.**

La Maison d'édition scientifique (MES/PUS). Le travail d'édition comprend principalement l'expertise des ouvrages, la vérification du référencement, l'amélioration des textes, la vérification des droits sur les images, le suivi des corrections, la mise en page, la préparation des fichiers pour l'édition numérique, la vérification des épreuves, le suivi de l'impression et de la diffusion, par voie numérique et en accès ouvert notamment.

Les missions prioritaires pour la Maison d'édition scientifique sont :

1. Développer la variété des publications afin d'accroître la mission de diffusion et de valorisation de la recherche de la MES en fonction des forces et ressources disponibles ; faire une veille sur la visibilité et l'usage des publications ;
2. Mettre en ligne de nouvelles collections et de nouvelles revues sur les plateformes nationales d'édition scientifique ouverte publique : OpenEdition Books pour les livres (en 2025 : 15 collections disponibles sur 23 collections existantes), OpenEdition Journals et/ou Persée pour les revues (en 2025 : 10 revues disponibles sur 14 revues existantes) ;
3. Mettre à jour les livres disponibles sur OpenEdition Books pour répondre aux normes d'accessibilité numérique (entrée en vigueur le 28 juin 2025 de la directive du

Parlement européen et du Conseil 2019/882 du 17 avril 2019 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services) ;

4. Réaliser et/ou finaliser les actions des projets lauréats des appels à projets du Fonds national pour la science ouverte (HORTUS, RÉSO UNISTRA) ; poursuivre le développement de l'intégration de la MES dans les instances (réseau, collège, commission, groupe de travail, etc.) des réseaux et structures nationales et internationales de l'édition scientifique ouverte (réseau Médici, Alef, CoSo, OpenEdition…).

L'Ouvroir, pôle éditorial de la MISHA. Dédié aux revues numériques en SHS et à leur insertion dans l'écosystème de l'accès ouvert, l'Ouvroir décline ses actions dans les axes suivants :

1. Accélérer la transition numérique des revues en SHS en offrant un service d'hébergement temporaire (*via* la pépinière de revues Paréo) permettant de construire une candidature plus solide aux plateformes de revues nationales et internationales (OpenEdition Journals en particulier) ;
2. Assurer la montée en compétences des équipes éditoriales *via* un programme de formation et l'animation d'espaces d'échange entre les personnels engagés dans l'édition scientifique numérique ;
3. Renforcer la visibilité des publications en accès ouvert en optimisant les outils numériques utilisés (suite éditoriale professionnelle, ouverture d'un site dédié, *etc*.) et en produisant des métadonnées conformes ;
4. Pour certaines revues soutenues par le CNRS, offrir un service éditorial complet de la réception des articles à la production d'un bon à tirer final et à la mise en ligne des articles.

Axe 3 **Informer sur la publication en accès ouvert dans les revues scientifiques chez des éditeurs externes à l'Unistra.**

1. Dans le cadre des négociations avec les éditeurs, menées par le consortium Couperin ou dans le cadre d'initiatives internationales, le Service des Bibliothèques de l'Unistra participe à plusieurs accords incluant la possibilité de publier en accès ouvert dans des revues scientifiques. Le SBU est chargé d'évaluer la pertinence des accords négociés pour l'Unistra, de faire des propositions à la gouvernance, de mettre en œuvre ces

accords, d'assurer l'information des communautés scientifiques, et d'effectuer un suivi précis des accords (données de publication, coûts…).

2. La publication ouverte doit être disponible sur le site de l'éditeur avec une licence permettant sa réutilisation la plus large possible, de préférence la licence CC BY, et le texte intégral en version éditeur (« PDF éditeur ») devra être déposé dès publication dans UnivOAK-HAL.
3. Dans le cas d'une publication dans une revue en accès ouvert selon le modèle « auteur-payeur » (publication contre paiement d'un APC), le soutien de base des unités de recherche est réservé à des APC dans des revues entièrement en accès ouvert. Les frais de publication (APC) dans des revues hybrides (revues cumulant l'abonnement payant et le paiement d'APC) ne sont pas éligibles à une prise en charge par le biais du soutien de base des UR. Les pratiques de double paiement (APC + abonnement) sont fortement découragées, car le dépôt dans UnivOAK-HAL de la version auteur acceptée est légalement libre dès 6 ou 12 mois après la publication selon la discipline.
4. Le SBU présentera chaque année à la communauté universitaire une analyse de ces accords ainsi que des dépenses de frais de publication (enquête APC pilotée par Couperin). Une réflexion sera menée pour optimiser les coûts à l'échelle de l'établissement et organiser les budgets en conséquence.

Pilier 2 Gestion et partage des données et des logiciels de recherche selon les principes FAIR

Portage politique	VP Recherche ; VPd SO & VP Numérique
Référents	Aline Grand, Administratrice des données de recherche, algorithmes et codes sources ; Françoise Genova, Référente Évolution de l'évaluation de la recherche et partage des données de recherche & Jérôme Pansanel, Référent Services et infrastructures pour les données de recherche et les logiciels.
Acteurs des services	Service des bibliothèques ; ADELE Helpdesk ; DNUM (Pôle CESAR)
Comité opérationnel	Données de recherche et logiciels de recherche, animé par Aline Grand

Le partage, le dépôt en accès ouvert, la création et la maintenance d'entrepôts de données de confiance sont un élément stratégique des politiques scientifiques renforçant la visibilité et la reproductibilité des résultats, maximisant la production de connaissances variées à partir des données disponibles, et structurant des projets interdisciplinaires autour de l'utilisation conjointe de données. Par ailleurs, les stratégies de partage des logiciels de recherche, l'autre élément essentiel de la reproductibilité des résultats, se développent rapidement au niveau national et international.

Dans la continuité des actions mises en place au sein de la précédente politique de science ouverte, l'Université de Strasbourg s'attachera à développer des actions favorisant le partage, la réutilisation et la citabilité des données de recherche. Elle encouragera la gestion des données selon les principes FAIR afin de soutenir une démarche de recherche reproductible et transparente. Cette stratégie d'accompagnement à la gestion et à l'ouverture des données sera étendue à d'autres produits de la recherche, notamment les codes sources et logiciels, et s'inscrira dans les dynamiques nationales et européennes.

L'objectif est de favoriser au maximum les pratiques d'ouverture et de partage, mais de les encadrer pour éviter le gaspillage de ressources et la prolifération incontrôlée de dépôts à l'utilité limitée qui n'assureraient pas la gestion adéquate et la mise à disposition des données et des métadonnées sur la durée.

Les données peuvent être déposées dans des entrepôts thématiques de confiance, ce qui est la voie privilégiée quand ils existent, ou à défaut dans des entrepôts multidisciplinaires, dont l'exemple national est Recherche Data Gouv, où l'Unistra dispose d'un espace institutionnel. La création et la maintenance d'entrepôts s'effectue de ce fait à la fois au niveau local, national et international, et il est essentiel de délimiter clairement quelle stratégie se déploie à quel niveau.

Axe 1 — Contribuer à la diffusion, au partage et à la valorisation des données de recherche.

1. Mettre en place une politique d'établissement sur les données de recherche, visant à structurer leur gestion autour des grandes orientations suivantes.
    a. Promouvoir une gestion des données mettant en œuvre les principes « FAIR » ;
    b. Articuler la diffusion et le partage des données avec les obligations légales et juridiques, selon le principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire » ;
    c. Sécuriser le potentiel scientifique de l'établissement ;
    d. Proposer une gouvernance des données favorisant le développement des bonnes pratiques, leur diffusion et la reconnaissance des compétences associées (dans une logique d'amélioration continue).
2. Poursuivre et renforcer l'accompagnement des chercheurs et personnels d'appui à la recherche, en s'appuyant sur les compétences de l'atelier de la donnée ADELE Helpdesk et en lien avec la politique des données de l'établissement.
    a. Accompagner sur l'ensemble du cycle de vie de la donnée : solutions de stockage, élaboration de plans de gestion de données, sécurité des données, aspects juridiques, valorisation et réutilisation des données, … ;
    b. Pérenniser l'atelier de la donnée ADELE Helpdesk ;

c. Consolider et structurer les liens entre les services de l'université et ceux des laboratoires et partenaires, dans une logique de coopération et de complémentarité ;
d. Communiquer sur Recherche Data Gouv et les entrepôts thématiques de confiance, aider au choix des entrepôts pertinents.

3. Soutenir l'accompagnement aux plans de gestion de données (PGD) pour faire du PGD un outil central de la gestion des données à différents niveaux : projets (ANR, Horizon Europe, ...), unités de recherche, plateformes scientifiques, ...
4. Faire un état des lieux des pratiques en matière de cahiers électroniques de laboratoire et identifier les besoins non satisfaits.

Axe 2 **Contribuer à la diffusion, au partage et à la valorisation des codes sources et logiciels.**

1. Recenser et valoriser les codes sources et logiciels libres développés à l'université (catalogue national des logiciels, ...).
2. Développer les bonnes pratiques en matière de codes sources et de logiciels libres, accompagner sur l'ensemble du cycle de vie des logiciels (élaboration de plans de gestion de logiciels, utilisation de forges logicielles), et accompagner l'évolution des compétences métier.
3. Structurer l'offre d'accompagnement sur les aspects juridiques (les licences, par exemple), la valorisation et les modèles économiques associés aux logiciels libres, en articulation avec les services de l'université (PUI-A, SATT, ...).
4. Participer à la dynamique nationale sur les OSPO (Open Source Programme Office) - *« An academic OSPO is defined as an organizational construct, situated in an academic research institution, supported by one or more individuals that acts as a convener, community steward, and center of competency for open source software ».*

Axe 3 **S'inscrire dans les dynamiques nationales, européennes, internationales**

1. Poursuivre l'engagement de l'Unistra dans l'UMS et l'écosystème Recherche Data Gouv
   a. En tant que tutelle, participation à la gouvernance (niveau stratégique) ;

b. Participation des intervenants Unistra au réseau des membres de l'écosystème ;
c. Poursuivre l'administration de l'espace Unistra sur l'entrepôt Recherche Data Gouv : assurer la structuration, la visibilité et la qualité de la publication des données produites à l'Unistra dans l'entrepôt (niveau opérationnel).

2. European Open Science Cloud (EOSC)
    a. Poursuivre l'engagement dans l'EOSC en tant qu'organisation membre, afin de contribuer à l'élaboration des orientations stratégiques et à l'évolution des services de l'écosystème ;
    b. Identifier les opportunités de participation aux AAP EOSC pour les personnels de recherche de l'Unistra ;
    c. Identifier les opportunités de participation à la Fédération EOSC et aux « EOSC Nodes ».
3. Research Data Alliance (RDA)
    a. Poursuivre l'engagement dans la RDA en tant qu'organisation membre ;
    b. Communiquer sur la Research Data Alliance (RDA) et son chapitre national RDA France : diffuser des recommandations à destination des chercheurs, encourager la participation aux groupes de travail, aux réunions plénières ;
    c. Poursuivre l'animation de l'antenne locale RDA Unistra (liste de diffusion, rendez-vous entre membres) avec l'objectif d'échanger et de travailler sur les différents aspects sociaux et techniques du partage des données scientifiques abordés au niveau international et au niveau national.
4. Identifier les communautés présentes à l'Université qui se sont déjà structurées autour de dépôts internationaux/nationaux, soutenir leurs efforts et renforcer leur visibilité.

Axe 4 **Intelligence artificielle et données**

1. Structurer l'accompagnement sur les défis, opportunités et risques liés à l'IA et aux outils d'IA au regard de la gestion FAIR des données : IA responsable, responsabilité sociétale et environnementale, considérations éthiques et légales.
2. Contribuer à la dynamique Unistra sur les préconisations liées à l'IA.

Pilier 3 | Infrastructures permettant la mise en œuvre de la science ouverte

Portage politique	VP Recherche ; VPd SO & VP Numérique
Référents	Julien Dupré, directeur du numérique adjoint ; Aline Grand, administratrice des données de recherche, algorithmes et codes sources & Jérôme Pansanel, Référent Services et infrastructures pour les données de recherche et logiciels.
Acteurs des services	ADELE Helpdesk ; DNUM (Pôle CESAR) ; Réseau CoRTecS ; Jardin des Sciences
Comité opérationnel	Animé par Julien Dupré, directeur du numérique adjoint

Axe 1 Mise à disposition de l'espace institutionnel Unistra

L'objectif de cet axe est à la fois d'être moteur au plan national et d'assurer la structuration, la visibilité et la qualité de la publication des données produites à l'Unistra dans l'entrepôt :

1. Continuer à mettre à la disposition des chercheurs l'espace institutionnel Unistra au sein de l'entrepôt national de données Recherche Data Gouv ;
2. Accompagner les utilisateurs dans le dépôt de leurs données à l'aide de l'Atelier de la Donnée ADELE, poursuivre notre contribution au projet national Recherche Data Gouv ;
3. Poursuivre notre contribution au projet national.

Axe 2 Recensement des services à la donnée liés à l'Unistra

1. Recensement des services à la donnée ouverts.
   Recenser les services à la donnée fonctionnant selon des principes d'ouverture, placés sous la responsabilité de l'Unistra ou auxquels elle contribue en tant que partenaire.

Ce recensement visera à identifier les périmètres, les communautés desservies, les niveaux d'ouverture et les modalités d'accès à ces services.

2. Mise en visibilité et cartographie des services.
   Mettre en place une vitrine des services recensés, sous la forme d'une cartographie lisible et accessible, permettant de valoriser les contributions de l'Unistra à la science ouverte et de faciliter l'orientation des utilisateurs vers les services existants.
3. Articulation avec les échelles nationale et internationale.
   Positionner ces services dans leur écosystème national et international (EOSC, infrastructures de recherche, initiatives nationales), afin de mettre en évidence les interconnexions, les partenariats et le rôle de l'Unistra dans les dynamiques de science ouverte au-delà du périmètre local.

Axe 3 Développement et diffusion de la plateforme POUNT

Continuer à développer et diffuser la plateforme POUNT (https://pount.unistra.fr) et poursuivre, en articulation avec le Jardin des Sciences, le travail entrepris pour l'accessibilité des collections de l'Université.

Axe 4 Identifiants des chercheurs et des structures

En accord avec la Déclaration de Barcelone et avec la feuille de route 2025-2026 du MESRE sur les identifiants pour le pilotage de la recherche : l'Unistra s'engage à adopter et à promouvoir l'usage des identifiants persistants ORCID et ROR par la communauté universitaire et dans le système d'information de l'Université.

Pilier 4 | La formation en science ouverte et le partage des compétences des acteurs en interne

Portage politique	VP Recherche ; VPd SO ; VPd Formation Doctorale ; VP Culture ; VP Responsabilité sociétale ; VP Formation & VP Numérique
Référent	Mickaël Schauli
Acteurs des services	Service des bibliothèques (Pôle Appui à la diffusion de la recherche) ; MISHA (Ouvroir) ; DNUM (Pôle CESAR) ; DRD (Collège doctoral européen) ; URFIST ; ADELE Helpdesk ; DRH
Comité opérationnel	Animé par Mickaël Schauli

Axe 1 Formation à la science ouverte

1. Inventorier et valoriser les compétences en science ouverte.
    a. Élaborer un référentiel des compétences en science ouverte, en concertation avec les partenaires acteurs de la formation à l'Université de Strasbourg ;
    b. Viser une reconnaissance des compétences en science ouverte dans le parcours des personnels de l'Université.
2. Développer et diffuser une offre de formation axée publications ouvertes, données et logiciels FAIR à l'usage des doctorants et des personnels (et le cas échéant, des étudiants de licence/master).
    a. Composer une offre de formation cohérente et centralisée, sur les différents thèmes de la science ouverte, avec les différents services et partenaires impliqués ;
    b. Mettre en cohérence les initiatives locales de formation (ateliers de la MISHA, du Pôle CESAR, du Lab numérique de la DNUM, ...) avec les dispositifs

nationaux et internationaux (Research Data Alliance, EOSC, MOOCs, etc.) pour accompagner l'évolution des métiers ;

c. Accompagner l'évolution de la formation doctorale et la montée en compétences en science ouverte des doctorants, notamment par le biais des Data Carpentries ;
d. Organiser des temps forts annuels, pour renforcer une culture de la science ouverte à l'Université de Strasbourg (Open Access Week, Love Data Week, Printemps de la donnée) ;
e. Maintenir un service de formation à la demande pour les unités de recherche, les personnels et les écoles doctorales ;
f. Dès le Master, acculturer les étudiants à la gestion des données et aux enjeux de science ouverte ;
g. Procéder à une évaluation continue du catalogue de formations dans une démarche d'amélioration ;
h. Assurer la visibilité de l'offre, par le biais d'une stratégie de communication.

Axe 2 **Formation Sciences participatives et Médiation scientifique**

Cet axe est porté par la Vice-présidence Culture, Science & Société. La science ouverte est présente dans plusieurs formations proposées à l'université et notamment :

1. Dans le Master « Science et société » consacré à la médiation scientifique, rattaché à la faculté d'histoire ;
2. Dans les formations en médiation scientifique proposées par le Jardin des Sciences, à destination des doctorants (mission complémentaire) ;
3. Dans les formations en recherche participative et en transdisciplinarité proposées par le pôle OPUS, à destination des doctorants et doctorantes, ainsi que *via* les stages de recherche participative impliquant des étudiants et étudiantes de masters.

Axe 3 **Formation à l'intégrité scientifique en lien avec l'usage de la science ouverte**

Réflexion sur le contenu de l'offre de formation sur l'usage intègre de la science ouverte et mise en place de formations (dans un premier temps à destination des doctorants).

Pilier 5 | Évolution de l'évaluation de l'activité scientifique

Portage politique	VP Recherche ; VPd SO ; VP Formation ; VP Numérique & VP RH
Référente	Françoise Genova & Muriel Muzet
Acteurs des services	Service des bibliothèques ; DNUM ; DPAC ; DRD ; DRH
Comité de réflexion	Animé par Annick Dejaegere

L'évolution de l'évaluation de la recherche est reconnue comme essentielle pour la mise en œuvre de la science ouverte, mais elle recouvre un périmètre plus large que celle-ci, avec en particulier la sortie de la dominance des indicateurs bibliométriques sur l'évaluation et la prise en compte de la diversité des pratiques et des produits de la recherche. L'Unistra a signé la déclaration de San Francisco (DORA) et a rejoint la coalition pour la réforme de l'évaluation de la recherche (CoARA). Pour les aspects liés à la science ouverte, l'Unistra a également signé la Déclaration de Barcelone sur l'ouverture des données sur la recherche. La mise en œuvre des pratiques recommandées dans ces déclarations demande un travail de consultation avec les acteurs.

La mission comprendra une veille des initiatives nationales et européennes, à travers la participation aux groupes de travail nationaux (CoARA France, Udice, France Universités), européens (LERU, …) et internationaux, en particulier CoARA.

Un comité de réflexion sera constitué pour identifier les souhaits de changement de la communauté sur les pratiques d'évaluation et les modalités pratiques et obstacles à l'implémentation.

Pilier 6 | Intégrité scientifique liée à la science ouverte

Portage politique	VP Recherche ; VPd SO ; VP Responsabilité sociétale environnementale et éthique & VP Numérique
Référent intégrité	Nicolas Giuseppone
Acteurs des services	Service des bibliothèques ; DNUM ; Maison d'édition scientifique (MES/PUS) ; Ouvroir (MISHA)
Comité de réflexion	Animé par Annick Dejaegere

Ce pilier entre dans le cadre plus large des missions et des valeurs portées par l'Université, qui est placé sous la responsabilité directe de la Présidence et porté par la vice-présidente Responsabilité sociétale environnementale et éthique (écriture d'une charte prévue). La partie liée à la science ouverte se rapporte plus précisément aux sujets listés ci-dessous :

Axe 1 Intégrité de la publication scientifique

1. Processus d'expertise par les pairs (*peer reviewing*) de la MES : Les livres que la Maison d'édition scientifique (MES/PUS) diffuse en accès ouvert sur OpenEdition Books doivent faire l'objet d'une double expertise en double aveugle par des experts extérieurs à l'université de Strasbourg, et se conformer à la charte française de déontologie des chercheurs. La MES s'engage à respecter ces principes ;
2. Processus d'expertise du Conseil de publication : L'évaluation de manuscrits par le conseil de publication s'appuie sur les mêmes principes que l'évaluation par la MES, mais le simple aveugle et le *reviewing* interne sont admis ;
3. Ouvroir : les principes de *reviewing* en double aveugle et le respect de la charte éditoriale PAREO sont requis ;
4. Éditeurs externes à l'Unistra : l'Université de Strasbourg considère que la publication chez des éditeurs aux pratiques non intègres (dits « prédateurs ») n'est pas conforme à son code de déontologie, et s'engage à maintenir une veille de ces éditeurs pour

conseiller la communauté dans ses choix. Les fonds de recherche de l'Unistra ne sont pas éligibles pour la publication chez de tels éditeurs.

Axe 2 **Intégrité dans l'usage et la production de documents et données**

L'utilisation de sources (articles, données, images, documents) produits par des tiers et accessibles de manière ouverte implique évidemment le respect d'un cadre légal qui est résumé dans la charte du numérique[8] de l'Unistra. Les intelligences artificielles sont également des dispositifs numériques, et leur usage responsable fait l'objet d'une annexe à la charte du numérique.

De même la production et la collecte, le traitement et finalement le partage de données issues de la recherche doivent se conformer au cadre légal. Le cadre général de protection des données à caractère personnel est résumé dans la charte du numérique de l'Unistra, et le délégué à la protection des données (dpo@unistra.fr) est en charge de répondre aux demandes sur ces sujets.

Le comité d'éthique pour la recherche (CER) veille à la sécurité, au respect des droits et au bien-être des personnes humaines qui participent aux projets de recherche non-interventionnelle à l'Université de Strasbourg (hors du cadre de la loi « Jardé »). Il suit les évolutions législatives et réglementaires en matière de recherche sur la personne humaine et de protection des données, en concertation avec le délégué à la protection des données de l'université. Il peut être consulté pour émettre des avis sur des protocoles de recherche.

Ce cadre étant posé, l'effort déployé portera sur la sensibilisation des usagers, notamment à travers les formations (pilier 4).

[8] https://services-numeriques.unistra.fr/charte-du-numerique.html

Pilier 7 | Recherches et Sciences participatives

Portage politique	VP Culture, science et société
Référente	Emeline Dufrennoy (pôle OPUS)
Acteurs	Clara Chavanon ; Iyas Al Schouli

La science ouverte concerne également les actions menées pour rendre la science accessible et aider à la co-construction de savoirs communs (intermédiation). En ce sens, les actions menées par le pôle OPUS participent de la dynamique de la science ouverte.

Le pôle OPUS prévoit un appel à manifestation d'intérêt en science participative par an et accompagne la mise en place de projets de co-recherche en mettant en contact les acteurs de la vie civile avec les chercheurs.

Glossaire

- **AAP EOSC** : Appel à projets EOSC.
- **ADELE Helpdesk** : Atelier de la donnée du site Alsace, guichet unique qui renseigne et fournit de l'aide sur toutes les problématiques liées aux données de recherche.
- **Alef** : Alliance des éditeurs scientifiques publics français.
- **APC** : « Article Processing Charges », frais parfois facturés aux auteurs d'une publication scientifique pour la rendre disponible dans une revue en accès ouvert[9].
- **CC-BY** : Licence Creative Commons BY (Attribution 4.0 International) qui autorise la réutilisation et l'adaptation, y compris commerciale, avec mention obligatoire de l'auteur.
- **CoARA** : « *Coalition for Advancing Research Assessment* », Coalition pour l'Avancement de l'Évaluation de la Recherche.
- **CoSo** : Comité pour la science ouverte, il mobilise les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche pour accompagner de manière dynamique et coordonnée la mise en œuvre de la politique nationale de science ouverte[10].
- **DNUM** : Direction du numérique.
- **DORA** : *San Francisco Declaration on Research Assessment*, déclaration publiée par des membres de la Société américaine de biologie cellulaire et un groupe d'éditeurs de revues scientifiques remettant en cause l'usage croissant du classement bibliométrique comme indicateur de qualité dans l'évaluation de la recherche et des chercheurs[11].
- **DPAC** : Direction du pilotage et de l'amélioration continue.
- **DRD** : Direction de la recherche et de la formation doctorale.
- **DRH** : Direction des ressources humaines.
- **EOSC** : *European Open Science Cloud*, qui vise à fournir aux chercheurs européens un accès transparent aux données, services et e-infrastructures FAIR[12].
- **FAIR (principes)** : Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable (en version anglaise : *Findable*, *Accessible*, *Interoperable*, *Reusable*).
- **FNSO** : Fonds national pour la science ouverte.
- **GT** : Groupe de travail.
- **HORTUS** : « Héberger, Organiser, Renforcer et Transformer l'édition scientifique ouverte à l'Université de Strasbourg », projet lauréat du FNSO.
- **LERU** : *League of European Research Universities*, réseau européen d'universités axées sur la recherche.
- **MES** : Maison d'édition scientifique.
- **MESRE** : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace.

[9] Définition de Wikipédia en français : https://fr.wikipedia.org/wiki/Frais_de_traitement_des_articles
[10] Définition du site Ouvrir la science : https://www.ouvrirlascience.fr/le-comite-pour-la-science-ouverte/
[11] Définition de Wikipédia en français : https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_de_San-Francisco
[12] Définition de EOSC France : https://eosc-france.pantheonsorbonne.fr/

- **MISHA** : Maison Interuniversitaire des Sciences sociales et des Humanités d'Alsace.
- **ORCID** : Open Researcher and Contributor ID, identifiants persistants relatifs aux contributeurs de la recherche.
- **PAREO** : Pépinière d'Accompagnement des Revues vers l'Édition Ouverte.
- **PGD** : Plan de gestion des données.
- **Pôle CESAR** : pôle Calcul et Services avancés à la recherche de la DNUM de l'Université de Strasbourg.
- **POUNT** : Plateforme ouverte numérique transdisciplinaire, écosystème libre, modulaire et interopérable de description et de visualisation des données issues de projets de recherche.
- **PUI-A** : Pôle universitaire d'innovation Alsace.
- **PUS** : Presses universitaires de Strasbourg.
- **RDA** : Research Data Alliance.
- **Réseau CoRTecS** : Réseau des plateformes scientifiques de recherche et de services.
- **ROR** : *Research Organization Registry*, identifiants persistants relatifs aux organisations de recherche.
- **SATT** : Société d'accélération du transfert de technologies.
- **SBU** : Service des bibliothèques universitaires.
- **SHS** : Sciences humaines et sociales.
- **SO** : Science ouverte.
- **Udice** : association de treize universités françaises de recherche dont l'Université de Strasbourg fait partie.
- **UMS** : Unité mixte de service.
- **UnivOAK-HAL** : archive ouverte de l'Université de Strasbourg.
- **URFIST** : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique.
- **VP** : Vice-président / Vice-présidente
- **VPd** : Vice-président délégué / Vice-présidente déléguée.

Université de Strasbourg

Version Abrégée de la Feuille de route Science ouverte 2025 – 2028

Préambule

La science ouverte (SO) regroupe un ensemble de principes et de pratiques visant à rendre les résultats et les processus de la recherche scientifique accessibles, réutilisables et profitables à l'ensemble de la société. Elle vise à rendre le savoir scientifique accessible à tous et à faire en sorte que la production même de ce savoir soit inclusive, équitable et durable (définition de l'UNESCO).

En 2019, l'Unistra a été l'un des premiers établissements d'enseignement supérieur et de recherche français à se doter d'une politique générale de science ouverte. Elle est publiée sur le site web institutionnel Science ouverte de l'Université de Strasbourg.

La politique de science ouverte de l'Université de Strasbourg s'inscrit pleinement dans les cadres nationaux, européens et internationaux. Elle s'appuie notamment sur les analyses portées par la League of European Research Universities (LERU) et sur les piliers mis en avant par la Commission européenne. La présente feuille de route conserve les axes structurants définis en 2019 tout en les actualisant afin de répondre aux enjeux contemporains de la recherche et aux évolutions des pratiques scientifiques.

Ces piliers sont :

1. Le futur de la publication scientifique et en particulier l'édition scientifique ouverte ;
2. La gestion et le partage des données et des logiciels selon les principes FAIR *(Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable)* ;
3. Les infrastructures permettant la mise en œuvre de la science ouverte ;
4. La formation en science ouverte et le partage des compétences des acteurs internes ;
5. L'évolution de l'évaluation de la recherche ;
6. L'intégrité scientifique liée à la science ouverte ;
7. Les recherches et sciences participatives.

Par nature transversale, la science ouverte implique une coordination étroite entre les politiques, les services et les communautés scientifiques. L'objectif du présent document est de définir les priorités pour le mandat 2025-2028, d'identifier les porteurs politiques et les services d'appui associés, et de favoriser une action coordonnée.

Cette dynamique mobilise plusieurs vice-présidences et s'appuie sur l'implication de nombreux services et acteurs de l'Université. Depuis 2021, une organisation dédiée garantit cette

transversalité à travers un Comité de pilotage science ouverte. Celui-ci est désormais placé sous la responsabilité de la Vice-présidente déléguée à la science ouverte, chargée d'assurer la cohérence d'ensemble, avec l'appui d'une coordination dédiée et de comités opérationnels métiers. Les missions, objectifs et acteurs des actions de science ouverte, structurés par pilier, sont présentés dans les sections qui suivent.

Pilier 1 | Futur de la publication scientifique et édition ouverte

Objectif : Viser 100 % d'accès ouvert pour les travaux scientifiques de l'Unistra.

Pour atteindre cet objectif, trois axes complémentaires et une action transverse sont mis en place :

Axe 1 : Le dépôt systématique des publications des chercheurs de l'Unistra dans le portail UnivOAK-HAL de l'université.

Le dépôt des publications dans l'archive institutionnelle constitue le socle de la politique d'accès ouvert. Il permet d'assurer la visibilité, la traçabilité et la pérennité de la production scientifique de l'établissement. Le dépôt des références bibliographiques est obligatoire pour l'ensemble des publications et le dépôt du texte intégral est fortement encouragé chaque fois que le cadre juridique le permet. Pour les articles de revues et les actes de conférences, le dépôt du texte intégral, au minimum en version auteur acceptée, est obligatoire.

Axe 2 : L'édition scientifique ouverte.

En tant qu'éditeur scientifique public, l'Université de Strasbourg s'appuie sur deux structures internes engagées dans des modèles d'édition ouverte exigeants et non commerciaux. La Maison d'édition scientifique (Presses universitaires de Strasbourg) contribue à la diffusion et à la valorisation de la recherche à travers des publications de qualité, en veillant à leur visibilité, à leur accessibilité numérique et à leur inscription dans les grandes plateformes nationales d'édition scientifique ouverte. Elle s'inscrit également dans les dynamiques nationales et internationales de l'édition ouverte et dans les projets soutenus par le Fonds national pour la science ouverte.

L'Ouvroir, pôle éditorial de la MISHA dédié aux revues en sciences humaines et sociales, accompagne la transition numérique et l'insertion des revues dans l'écosystème de l'accès ouvert. Il soutient la professionnalisation des équipes éditoriales, renforce la visibilité des publications et, pour certaines revues, assure un accompagnement éditorial complet jusqu'à la mise en ligne.

Axe 3 : Informer sur la publication en accès ouvert dans les revues scientifiques chez des éditeurs externes à l'Unistra.

L'Université accompagne les chercheurs dans leurs choix de publication auprès d'éditeurs externes, notamment dans le cadre des accords négociés au niveau national et international. Le Service des bibliothèques évalue la pertinence de ces accords, en assure la mise en œuvre et le suivi, et informe les communautés scientifiques des possibilités offertes.

La politique de l'établissement privilégie des publications assorties de licences favorisant la réutilisation la plus large possible et prévoit le dépôt systématique du texte intégral dans le portail institutionnel UnivOAK-HAL. Une analyse annuelle des accords et des dépenses liées aux frais de publication est présentée à la communauté universitaire, dans une logique de transparence et d'optimisation à l'échelle de l'établissement.

Action transverse : *Développer un plan de communication et des actions incitatives* vers tous les acteurs de la recherche afin de leur fournir une information régulière, adaptée et pertinente sur les possibilités de publication en accès ouvert existant à l'Unistra.

Pilier 2 | Gestion et partage des données et des logiciels de recherche selon les principes FAIR

Objectif : Favoriser le partage, la réutilisation et la citabilité des données de recherche, codes sources et logiciels. Encourager la gestion des données selon les principes FAIR afin de soutenir une démarche de recherche reproductible et transparente. Arriver à une large majorité de personnels possédant un ORCID. Augmenter la visibilité de l'ensemble des données produites par les projets financés (ANR, EU, etc.) en visant une attribution large de DOI aux données et l'utilisation d'entrepôts disciplinaires de confiance.

Pour atteindre cet objectif, quatre axes complémentaires sont mis en place :

Axe 1 : Contribuer à la diffusion, au partage et à la valorisation des données de recherche.

L'Université souhaite structurer une politique institutionnelle des données de recherche fondée sur les principes FAIR et sur le respect des cadres juridiques et éthiques. Elle entend renforcer l'accompagnement des chercheurs et des personnels d'appui sur l'ensemble du cycle de vie des données, en s'appuyant sur l'Atelier de la donnée du site alsacien ADELE Helpdesk.

Axe 2 : Contribuer à la diffusion, au partage et à la valorisation des codes sources et logiciels.

Les logiciels et codes sources sont reconnus comme des productions scientifiques à part entière. L'Université de Strasbourg souhaite améliorer leur visibilité et leur valorisation, promouvoir les bonnes pratiques de développement et de diffusion, et structurer un accompagnement sur les aspects juridiques et économiques.

Axe 3 : S'inscrire dans les dynamiques nationales, européennes, internationales.

L'Université poursuit son engagement dans les grandes infrastructures et réseaux de la science ouverte, en particulier Recherche Data Gouv, l'European Open Science Cloud (EOSC) et la Research Data Alliance (RDA). Elle souhaite par ailleurs promouvoir l'usage des identifiants persistants des chercheurs et des structures, afin de renforcer l'interopérabilité, la traçabilité

et la visibilité des productions scientifiques, tout en soutenant les communautés disciplinaires déjà structurées autour d'entrepôts de confiance.

Axe 4 : Intelligence artificielle et données : accompagner et contribuer à la dynamique Unistra.

Face au développement des outils d'intelligence artificielle, l'Université se fixe pour objectif d'accompagner les communautés sur les opportunités, les risques et les enjeux associés à l'IA, en lien avec la gestion FAIR des données. Cette approche intègre les dimensions éthiques et juridiques, en cohérence avec les orientations portées à l'échelle de l'établissement.

Pilier 3 | Infrastructures au service de la science ouverte

Objectif : Avoir des espaces internes de dépôt au service de la communauté scientifique, et les articuler avec les initiatives nationales et européennes. Communiquer et former sur leur usage.

Pour ce pilier, trois axes complémentaires sont mis en place :

Axe 1 : Mise à disposition de l'espace institutionnel Unistra dans Recherche Data Gouv.

Poursuivre l'accompagnement au dépôt dans l'espace institutionnel Unistra au sein de l'entrepôt national de données Recherche Data Gouv, et poursuivre notre contribution au projet national. L'objectif est à la fois d'être moteur au plan national et d'assurer la structuration, la visibilité et la qualité de la publication des données produites à l'Unistra dans l'entrepôt.

Axe 2 : Recenser les entrepôts et services de données Unistra.

Recenser les entrepôts et services de données sous la responsabilité de l'Unistra ou dont elle est partenaire et qui mettent à disposition des données et/ou des métadonnées ouvertes, afin d'afficher clairement ces différentes contributions de l'Unistra à la science ouverte.

Axe 3 : Développer et diffuser la plateforme POUNT.

En articulation avec le Jardin des Sciences, l'Université poursuit le développement et la diffusion de la plateforme POUNT (https://pount.unistra.fr), dédiée à l'accessibilité et à la valorisation des collections de l'établissement.

Axe 4 : Identifiants des chercheurs et des structures

En accord avec la Déclaration de Barcelone et avec la feuille de route 2025-2026 du MESRE sur les identifiants pour le pilotage de la recherche : l'Unistra s'engage à adopter et à promouvoir l'usage des identifiants persistants ORCID et ROR par la communauté universitaire et dans le système d'information de l'Université.

Pilier 4 | Formation et partage des compétences des acteurs en interne

Objectif : Acculturer la communauté aux enjeux et bénéfices de la science ouverte. Créer une dynamique de participation aux événements SO et adapter les pratiques aux souhaits de la communauté.

Pour ce pilier, trois axes complémentaires sont mis en place :

Axe 1 : Formation à la science ouverte

L'Université de Strasbourg s'attache à identifier, structurer et valoriser les compétences en science ouverte au sein de la communauté universitaire. Elle cherche à développer une offre de formation cohérente et visible, couvrant les enjeux de publications ouvertes, de gestion des données et des logiciels selon les principes FAIR. Cette offre s'adresse prioritairement aux doctorants et aux personnels, et s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, en articulation avec les dispositifs nationaux et internationaux. L'objectif est de favoriser le partage des compétences, d'accompagner l'évolution des métiers et de renforcer une culture commune de la science ouverte, notamment à travers des temps forts institutionnels.

Axe 2 : Formation Recherches participatives et Médiation scientifique

Porté par la Vice-présidence Culture, Science & Société. La science ouverte est présente dans plusieurs formations proposées à l'université et notamment dans le Master « Science et société » ; dans les formations en médiation scientifique proposées par le Jardin des sciences, à destination des doctorants ; dans les formations en recherche participative et en transdisciplinarité proposés par le pôle OPUS.

Axe 3 : Formation à l'intégrité scientifique en lien avec l'usage de la science ouverte

L'Université engage une réflexion sur le contenu de l'offre de formation sur l'usage intègre de la science ouverte et sur la mise en place de formations (dans un premier temps à destination des doctorants).

Pilier 5 | Évolution de l'évaluation de l'activité scientifique

Objectif : Encourager la diversification de l'évaluation scientifique en y incorporant la diversité des missions accomplies par les enseignants-chercheurs.

Axe 1 : Diversification de l'évaluation scientifique

Cet axe comprendra une veille des initiatives nationales et européennes, à travers la participation aux groupes de travail nationaux (CoARA France, Udice, France Universités), européens (LERU, …) et internationaux, en particulier CoARA ainsi que la rédaction d'un plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations CoARA à l'Université.

Pilier 6 | Intégrité scientifique et science ouverte

Objectif : Renforcer l'intégrité du processus de publication et de partage des connaissances

Pour ce pilier, deux axes complémentaires sont mis en place :

Axe 1 : Intégrité de la publication scientifique

L'Université de Strasbourg affirme des principes en matière d'intégrité des processus de publication. Les ouvrages diffusés en accès ouvert par la Maison d'édition scientifique sont soumis à des procédures d'expertise exigeantes, fondées sur l'évaluation par des experts externes et le respect des chartes de déontologie en vigueur. Les instances éditoriales internes, ainsi que les revues accompagnées par l'Ouvroir, s'inscrivent dans des principes équivalents de qualité et de transparence.

L'établissement se positionne contre les pratiques éditoriales non intègres. Il s'engage à informer et à accompagner la communauté scientifique dans l'identification des éditeurs dits « prédateurs » et exclut le recours aux fonds de recherche institutionnels pour des publications chez de tels éditeurs.

Axe 2 : Intégrité dans l'usage et la production de documents et données

La charte du numérique de l'Université de Strasbourg est déjà très complète sur ces points. L'effort portera sur la sensibilisation des usagers, notamment à travers les formations (pilier 4).

Pilier 7 | Sciences et recherches participatives

Objectif : ouvrir la recherche à la société par la construction de savoir communs et co-produire des connaissances en tenant compte des préoccupations sociétales et des savoirs acquis par l'expérience.

Axe 1 : Mise en dialogue des savoirs

Par la mise en place d'espaces de dialogue (communautés thématiques), de sensibilisation et de co-construction, le pôle OPUS – Open University of Strasbourg accompagne l'implication de la société dans le processus de production du savoir scientifique.

Ces formats favorisent le développement de dynamiques apprenantes, participent à renforcer la confiance dans la recherche et amplifient le pouvoir d'agir des parties prenantes engagées. Ils permettent aussi d'accompagner les acteurs et actrices de la recherche dans la prise en compte des savoirs expérientiels et l'ouverture de leur processus de recherche à la société.

Axe 2 : Soutien aux projets de recherche participative

Le pôle OPUS pilote au fil de l'eau un appel à manifestation d'intérêt en recherche participative s'adressant aux chercheurs et chercheuses autant qu'aux actrices et acteurs de la société. Au travers d'un parcours d'accompagnement par palier et un appui méthodologique, ce dispositif permet l'incubation et la maturation progressive des projets.